

1978-454, dated February 16, 1978, approving same. (English and French).—Sessional Paper No. 303-1/420.

date du 16 février 1978, approuvant ce budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 303-1/420).

---

At 5.00 o'clock p.m., the House adjourned until Monday at 2.00 o'clock p.m., pursuant to Standing Order 2 (1).

---

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.